



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **8 juillet 2024, à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété située sur la rue Roger-Thomas (lot 6 441 112), secteur de Saint-Janvier (2023-055) :

Afin de permettre :

- l'aménagement des stationnements et des conteneurs à matières résiduelles en cours avant, alors que le règlement interdit l'aménagement des stationnements et des conteneurs à matières résiduelles en cours avant;
- qu'aucun espace de circulation pour piéton ne soit aménagé en cours avant, alors que le règlement exige qu'un espace de circulation pour piéton soit aménagé en cours avant.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 20 juin 2024

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate